
<u>Nombre de membres en exercice:</u> 12	Séance du 10 octobre 2023 L'an deux mille vingt-trois et le dix octobre l'assemblée régulièrement convoquée le 10 octobre 2023, s'est réunie sous la présidence de
<u>Présents :</u> 11	<u>Sont présents:</u> Claude ALLOUCHERY, Réjane BERTELOOT, José CHEVALIER, Claudie FEUILLET, Marie-Josèphe GRESSIER, Jérémie LAMORILLE, Serge LAVOGEZ, Mickaël LEFEBVRE, Annie LELEU, Miguel DURIEZ, Christine REGNIER
<u>Votants:</u> 11	<u>Représentés:</u> <u>Excuses:</u> <u>Absents:</u> Nathalie RUCKEBUSCH <u>Secrétaire de séance:</u> Jérémie LAMORILLE

Objet: FIXATION DES TARIFS DES REPAS A LA CANTINE-ANNEE 2023-2024 - 2023 013

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il y a lieu de réviser les tarifs des repas à la cantine scolaire du RPI.

Pour rappel, les tarifs actuels se décomposent ainsi :

REPAS ENFANT : 3.50 €

REPAS ADULTE : 4.30 €

Après discussion, le conseil municipal décide, par 11 voix pour et 1 voix contre de fixer les tarifs pour l'année scolaire 2022-2023 de la manière suivante :

REPAS ENFANT : 3.70 €

REPAS ADULTE : 4.50 €

Objet: DEMANDE DE SUBVENTION FARDA POUR L'ACQUISITION D'UN ABRI DE BUS - 2023 014

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune réalise actuellement des aménagements de mise en sécurité de la RD 928 avec l'installation de quai bus et le déplacement de l'arrêt de bus existant.

L'abri de bus existant est vétuste et indémontable, il y a donc lieu d'en acquérir un nouveau.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la commune peut bénéficier d'une subvention FARDA.

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour faire cette demande et approuve le plan de financement suivant :

Coût HT de l'achat : 4 895.59 €

Coût TTC de l'achat : 5 874 €

Montant sollicité du FARDA : 50 % du montant HT soit 2 447 €

Le reste à charge pour la commune.